

# **Charte forestière de territoire Chambéry métropole**

## **2. Orientations politiques et enjeux**

version du 18 juillet 2011

Barberaz  
Barby  
Bassens  
Challes-les-Eaux  
Chambéry  
Cognin  
Curienne  
Jacob-Bellecombette  
La Motte-Servolex  
La Ravoire  
La Thuile  
Les Déserts  
Montagnole  
Puygros  
Saint-Alban-Leysse  
Saint-Baldoph  
Saint-Cassin  
Saint-Jean-d'Arvey  
Saint-Jeoire-Prieuré  
Saint-Sulpice  
Sonnaz  
Thoiry  
Vèrel-Pragondran  
Vimines



**DIRECTION GENERALE  
DES SERVICES**

**106, allée des Blachères  
73026 Chambéry cedex  
tél. 04 79 96 86 47  
fax 04 79 96 86 01**

<b>HISTORIQUE DU PROJET DE CHARTE FORESTIERE .....</b>	<b>3</b>
<b>POURQUOI UNE NOUVELLE CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE ?.....</b>	<b>3</b>
<b>ORIENTATIONS POLITIQUES ET ENJEUX .....</b>	<b>5</b>
PREAMBULE.....	5
ORIENTATION 1 : CONCOURIR AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA FILIERE FORET-BOIS PAR L'AMELIORATION DE LA MOBILISATION ET DE LA VALORISATION DE LA RESSOURCE FORESTIERE.....	5
<i>Le bois-énergie.....</i>	5
<i>Maintien de la première transformation .....</i>	6
ORIENTATION 2 : GARANTIR LA PROTECTION DU MILIEU ET PRESERVER DURABLEMENT LES RESSOURCES NATURELLES.....	6
<i>Maintien de la biodiversité des milieux forestiers .....</i>	6
<i>Préservation des ressources du territoire.....</i>	6
ORIENTATION 3 : PROMOUVOIR LE ROLE SOCIAL DE LA FORET EN LIEN AVEC LES ENJEUX DU TERRITOIRE .....	6
<i>L'accueil du public .....</i>	6
<i>Favoriser la cohabitation des usagers de la forêt.....</i>	6

## HISTORIQUE DU PROJET DE CHARTE FORESTIERE

La communauté d'agglomération de Chambéry métropole est compétente depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006 en matière de préservation et de valorisation des espaces naturels, en particulier forestiers. A ce titre, une commission chargée de l'agriculture périurbaine, de la valorisation des espaces naturels et de la ruralité a été créée le 29 juin 2006. Elle a identifié la forêt comme un des enjeux majeurs de valorisation des espaces naturels et souhaite le développement de la filière bois-énergie.

Pour répondre à ces enjeux et engager une véritable stratégie de développement de la filière forêt-bois locale, le Conseil communautaire du 20 novembre 2008 a décidé de lancer l'élaboration d'une Charte Forestière de Territoire (délibération n°178-08 C) et de réaliser un Plan d'Approvisionnement Territorial bois-énergie (délibération n°179-08 C). Préalablement, le Bureau de Chambéry métropole, réuni le 7 février 2008, avait autorisé la participation de Chambéry métropole au programme « 1000 chaufferies bois en milieu rural » en vue de réaliser le Plan d'Approvisionnement Territorial, outil d'aide à la décision destiné aux élus, pour une meilleure connaissance de la filière bois-énergie.

Le PAT constitue ainsi la première action concrète de la Charte Forestière de Territoire de Chambéry métropole, et s'inscrit pleinement dans un partenariat avec les Parcs naturels régionaux du Massif des Bauges et de Chartreuse, territoires de projets forestiers déjà munis d'une Charte Forestière de Territoire. Il apporte également une base de données essentielle à la réalisation du diagnostic de la filière forêt-bois, pour la Charte Forestière de Territoire de Chambéry métropole.

Les projets de PAT et de Charte Forestière s'inscrivent aussi dans l'Agenda 21 au travers du Plan Climat Territorial mené par Chambéry métropole et dans le « Projet de l'agglomération 2020 » en ce qui concerne la volonté politique de préserver et valoriser de manière durable les ressources naturelles sur l'agglomération. Enfin, la Charte Forestière s'appuiera sur le Schéma agricole dont une des actions prévoit de traiter la question liée aux rôles de la forêt dans le maintien de la qualité des paysages au travers d'une charte paysagère.

## POURQUOI UNE NOUVELLE CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE ?

La Charte Forestière de Territoire doit permettre à Chambéry métropole d'appréhender les nombreuses fonctions de la forêt périurbaine. En effet, **50% du territoire** de l'agglomération sont constitués d'**espaces forestiers** où la ressource est conséquente puisque le **volume de bois sur pied** est proche de **2,5 millions de m<sup>3</sup>**. Cependant ces espaces sont sous-valorisés, la récolte de bois sur le territoire étant largement inférieure à l'accroissement biologique annuel. De plus, du fait du contexte géographique, la forêt rend une multitude de services : préservation de la ressource en eau, limitation des risques naturels, accueil du public et participe à la qualité des paysages pour un cadre de vie attrayant.

La Communauté d'agglomération constitue un bassin de consommation en bois important. A ce jour, la filière forêt-bois est peu organisée sur le territoire et ne peut répondre à la demande de la cluse chambérienne. En effet, les besoins en **plaquettes forestières** étaient d'environ **1 850 tonnes par an en 2010**, ils seront de plus de **39 000 tonnes par an d'ici à l'horizon 2015**. Les collectivités territoriales représenteront à cette échéance plus de **98%** de ces besoins en plaquettes forestières sur Chambéry métropole.

Pour satisfaire et sécuriser cette demande importante, la création et la structuration d'une filière bois-énergie doit être envisagée. Compte tenu des enjeux économiques et d'aménagement, mais aussi dans une logique de cohérence territoriale, les acteurs disposent maintenant d'une vision actuelle et prospective des besoins en bois, de la ressource disponible et des solutions logistiques à développer, au travers du Plan d'Approvisionnement Territorial. Cette démarche territoriale innovante, dépassant les frontières administratives, réunit **l'agglomération de Chambéry métropole, bassin de consommation, et les Parcs naturels régionaux de Chartreuse et du Massif des Bauges où se situe l'essentiel de la ressource.**

Avec cette étude achevée en 2010, les acteurs locaux disposent maintenant d'un outil permettant **d'optimiser la mobilisation des ressources forestières**. Elle permet également d'initier une réponse commerciale concurrentielle sur le territoire pour un marché de la plaquette forestière en plein essor et à la recherche de **solutions d'approvisionnement sécurisées et durables**. Ce Plan d'Approvisionnement Territorial qui évoluera dans le temps est construit sur la base d'un partenariat entre les acteurs forestiers et le territoire : les élus, détenteurs de la ressource, comme les utilisateurs de plaquettes forestières pour les chaufferies bois. Il s'agit d'une première expérience de coopération sur la complémentarité entre milieu urbain et rural autour du thème de la forêt et en particulier du bois-énergie.

La filière bois d'œuvre est aussi un enjeu majeur sur le territoire de l'agglomération. En effet, la production de **bois d'œuvre récoltable** est estimée à **35 000 m<sup>3</sup>** par an. À ce jour, seulement **13 200 m<sup>3</sup> sont récoltés annuellement** et uniquement **2 500 m<sup>3</sup> sont valorisés** par les scieurs locaux, soit **7% de la production récoltable annuellement**. Il convient donc d'accompagner la modernisation de la première transformation sur le territoire afin de répondre à la demande locale en bois construction tant au niveau de la quantité que de l'évolution du produit fini. L'objectif serait de mettre en place un circuit court d'approvisionnement en bois construction certifié.

Chambéry métropole assure la distribution de **6,6 millions de m<sup>3</sup> d'eau potable par an**. La majorité des sources et captages d'eau potable sont situés en forêt ce qui contribue à la préservation de la ressource en eau en termes de qualité (**1 300 ha de Périmètres de Protection Rapprochés sont en forêt**, soit un taux de boisement de 86%). Aussi, ne pourrait-on pas envisager de rémunérer les services rendus par la forêt quant à la préservation de la ressource en eau ?

Enfin, dans le cadre de son agenda 21, Chambéry métropole s'est engagée dans la lutte contre le réchauffement climatique en déclinant une démarche Plan Climat. Il s'agit concrètement de définir une véritable stratégie de limitation des émissions de gaz à effet de serre. La forêt peut contribuer à atteindre ces objectifs par :

- la promotion du bois d'œuvre local (certification Bois des Alpes),
- l'utilisation du bois-énergie local pour l'approvisionnement du parc de chaufferies,
- la restauration des milieux naturels à forte capacité de stockage de CO<sub>2</sub> par des stratégies de reboisement pour augmenter la biomasse forestière (**1 m<sup>3</sup>**

**de bois sur pied équivaut environ à une tonne de CO<sub>2</sub> en moins dans l'atmosphère).**

Les Chartes Forestières de Territoire des Parcs naturels régionaux du Massif des Bauges et de Chartreuse et celle de Chambéry métropole constituent un outil de réflexion et d'actions visant à bâtir une politique forestière ambitieuse, partenariale et structurante pour l'ensemble de la forêt périurbaine de Chambéry métropole et des territoires forestiers de Chartreuse et des Bauges.

## **ORIENTATIONS POLITIQUES ET ENJEUX**

### **Préambule**

Dans le cadre des compétences de Chambéry métropole, la Commission chargée du suivi de l'agriculture périurbaine, de la valorisation des espaces naturels et de la ruralité propose trois orientations pour constituer les thèmes majeurs de la Charte Forestière de Territoire. Emergeant des travaux du comité de pilotage de la Charte, des discussions de la Commission et des préoccupations émanant du territoire et notamment des acteurs forestiers, ces orientations pourraient être retenues pour la future Charte Forestière de Territoire. Elle devra concourir à la valorisation d'une forêt périurbaine conformément aux objectifs du Projet d'agglomération.

Chacune de ces orientations a été déclinée en enjeux afin de répondre aux attentes identifiées sur le territoire, mais aussi dans le but d'appréhender les difficultés rencontrées par la filière forêt-bois locale.

Ces orientations devront être mises en œuvre en partenariat avec les deux parcs naturels régionaux et les représentants des acteurs forestiers.

### **Orientation I : Concourir au développement économique de la filière forêt-bois par l'amélioration de la mobilisation et de la valorisation de la ressource forestière**

#### **Le bois-énergie**

La mise en place d'une filière bois-énergie est l'un des objectifs prioritaires de la future Charte Forestière. La demande des chaufferies des collectivités ne cesse de s'accroître, il devient indispensable d'organiser la filière afin de répondre à cette demande importante du marché local. Le recours au bois-énergie contribue à la lutte contre l'effet de serre, à la gestion de l'espace et participe à la valorisation des paysages. Sur le plan économique la forêt contribue au développement local (création d'emploi en milieu rural). La ressource disponible sur le territoire est suffisante pour approvisionner les chaufferies à l'horizon 2015. Cependant pour parvenir à cet objectif, il est impératif de créer et structurer une filière capable de mobiliser davantage la ressource forestière en forêt publique et privée.

Cet approvisionnement en plaquettes forestières locales est un défi considérable à relever pour l'agglomération ; il est nécessaire de mobiliser les moyens adaptés pour garantir un approvisionnement sécurisé sur l'ensemble du territoire.

## Maintien de la première transformation

A ce jour, il ne reste que deux scieries sur Chambéry métropole, que l'on doit maintenir et développer. Renforcer cette activité sur le territoire est essentiel afin de préserver l'ensemble de la chaîne de transformation du bois. En effet, la scierie est un maillon indispensable qui garantit un débouché pour les produits forestiers, et alimente les entreprises de seconde transformation (charpentiers, constructeurs de maisons ossature bois...) génératrices de nombreux emplois. La ressource en bois d'œuvre de l'agglomération doit être valorisée au travers des circuits courts d'approvisionnement pour les scieries existantes et concourir au développement de l'activité artisanale du territoire.

## Orientation 2 : Garantir la protection du milieu et préserver durablement les ressources naturelles

### Maintien de la biodiversité des milieux forestiers

Les espaces forestiers de l'agglomération constituent le milieu de vie de nombreuses espèces animales et végétales qu'il est nécessaire de préserver pour l'intérêt de tous. En effet, l'agglomération de Chambéry métropole se situe aux portes des deux parcs naturels régionaux du Massif des Bauges et de la Chartreuse. La forêt peut contribuer à la conservation de milieux favorables à la biodiversité locale.

### Préservation des ressources du territoire

Outre la production de bois, la forêt remplit de nombreuses fonctions sur le territoire. Elle structure le paysage et constitue en zone de montagne escarpée une protection passive contre les risques naturels (chute de blocs, glissements de terrain...). Elle garantit également une amélioration de la qualité des eaux souterraines et peut permettre le stockage du carbone.

## Orientation 3 : Promouvoir le rôle social de la forêt en lien avec les enjeux du territoire

### L'accueil du public

Les attentes du grand public envers les espaces forestiers périurbains sont fortes. La Charte Forestière de Territoire doit permettre de concourir au développement des infrastructures d'accueil du public en forêt : sentiers de randonnées, maisons thématiques...

La formation et la sensibilisation doivent apporter aux citoyens une meilleure connaissance du monde forestier et de sa multifonctionnalité.

### Favoriser la cohabitation des usagers de la forêt

De nombreux usagers utilisent les espaces forestiers de Chambéry métropole : chasseurs, ramasseurs de champignons, randonneurs... ce qui est parfois source de conflits. La Charte Forestière est l'occasion de promouvoir des conventions d'utilisation où chaque partie sera associée.